

AVIS DES SOCIETES
Attijari bank
24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord
1080 Tunis

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2018

(Mt. en milliers de dinars)

	du 01/07/2018 au 30/09/2018	du 01/07/2017 au 30/09/2017	au 30/09/2018	au 30/09/2017	Var septembre 2018-17	au 31/12/2017
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	189 045	148 069	533 980	414 668	28,77%	564 695
Intérêts et revenus assimilés	128 114	94 857	351 173	259 097	35,54%	358 647
Commissions (en produits)	28 988	26 937	84 340	78 730	7,13%	104 852
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	22 886	18 190	68 517	49 082	39,60%	65 699
Revenus du portefeuille d'investissement	9 057	8 085	29 950	27 759	7,89%	35 497
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	79 653	53 761	211 329	146 980	43,78%	202 778
Intérêts encourus et charges assimilées	77 427	52 282	206 319	143 404	43,87%	197 801
Commissions encourues	2 226	1 479	5 010	3 576	40,10%	4 977
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0		0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	109 392	94 308	322 651	267 688	20,53%	361 917
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 058	1 785	6 446	5 489	17,43%	7 249
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	46 984	38 383	143 386	118 759	20,74%	160 105
Frais de personnel	31 056	28 197	95 617	88 520	8,02%	120 122
Charges générales d'exploitation ¹	15 928	10 186	47 769	30 239	57,97%	39 983
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			1 042 321	1 002 006	4,02%	1 004 894
Portefeuille Titres Commercial			246 978	414 971	-40,48%	417 461
Portefeuille Titres d'Investissement			795 343	587 035	35,48%	587 433
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE ²			5 553 479	4 942 553	12,36%	5 206 745
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT ³ :			6 799 216	5 962 952	14,02%	6 002 526
Dépôts à vue			3 059 753	2 693 173	13,61%	2 693 430
Comptes d'épargne			2 170 304	1 948 916	11,36%	1 997 664
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			158 856	190 288	-16,52%	182 103
10) CAPITAUX PROPRES ⁴			490 571	408 337	20,14%	408 383

¹ Les charges générales d'exploitation tiennent compte de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 et de la contribution sociale de solidarité instituée par la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018.

^{2 et 3} Les chiffres de 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

⁴ Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période.

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 30 septembre 2018 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2018 sont déduits du résultat.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2018 sont rajoutées au résultat.

Les indicateurs d'activité ont tenu compte de l'impact de la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 et de la contribution sociale de solidarité instituée par la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018.

II/ LES FAITS MARQUANTS

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 14.02% par rapport au 30 septembre 2017. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 13.61% et 11.36%.

Les encours de crédit ont augmenté de 12.36% par rapport à fin septembre 2017 pour s'établir à 5.55 milliards de dinars.

Au 30 septembre 2018, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 322.651 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 20.53% par rapport à septembre 2017.